

## ***Solvabilité 2 : poursuivez l'effort ! Un focus d'Eveho Conseil, du cabinet Solucom***

*La Directive Solvabilité 2, initialement programmée au 31 octobre 2012, ne sera finalement pas mise en application avant janvier 2016. Cependant, l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) demandera des éléments très précis à court terme (6 septembre 2013) pour les seuls volontaires du secteur de l'Assurance, et en 2014 pour l'ensemble des acteurs sur la base des résultats de 2013. Dans ce focus, les experts d'Eveho Conseil, du cabinet Solucom, expliquent comment utiliser ce nouveau délai de transition.*

### **Solvabilité 2 : une nouvelle vision du risque aux impacts structurants**

Solvabilité 2 est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance qui constitue un changement majeur dans l'évaluation de la solvabilité de l'assureur. Pour cela elle vise à tenir compte de l'évolution récente de la gestion des risques, des techniques financières et des normes internationales, mais aussi à renforcer la gouvernance et le contrôle des opérations réalisées. Enfin, elle renforce les pouvoirs de l'autorité de surveillance des groupes.

La Directive s'appuie sur trois piliers :

- Le pilier 1 impose une vision plus économique que comptable du bilan de l'entreprise, et impacte la tarification de certains produits, notamment du fait d'une charge en capital à prévoir beaucoup plus importante.
- Le pilier 2 demande aux organismes d'assurance la mise en place d'une gouvernance et d'un contrôle interne performants, ainsi que d'un système efficace de gestion des risques.
- Le pilier 3 exige la transparence de l'information fournie par les assureurs afin de pouvoir la rendre publique et renforcer la discipline du marché.

Une seule négligence sur l'un de ces piliers pourra être sanctionnée par l'ACP via l'exigence d'un capital supplémentaire (Add-on) avec un impact sur le ratio de solvabilité, mais surtout sur l'image de l'entreprise.

### **Trois facteurs clés de succès de mise en œuvre**

Cette réglementation amène un changement culturel chez le top management des assureurs. Elle implique également des transformations majeures et exige des chantiers lourds :

- L'implémentation de nouvelles normes et méthodes de calculs techniques, comptables et financiers avec des conséquences majeures sur les SI de gestion, financier, comptable et décisionnel.
- L'intégration de nouveaux processus et missions Solvabilité 2 dans l'organisation mais également la mise en place de nouveaux reportings.
- La sensibilisation de tous les acteurs impactés par la réforme.

Afin de se préparer au mieux, la mise en œuvre doit se piloter comme un grand projet de transformation complexe. Trois facteurs de succès sont ainsi identifiés :

- Intégrer les trois piliers dans le cadre d'un même pilotage global de programme afin de permettre une meilleure coordination des chantiers.
- Organiser les chantiers en fonction des principaux défis à relever pour conserver une meilleure cohérence d'ensemble.
- Prendre en compte l'importance de la conduite du changement.

### **Mettre à profit le délai de transition**

Il est préconisé d'utiliser le délai supplémentaire accordé pour anticiper, poursuivre voire finaliser les travaux menés, et d'en profiter pour tester et vérifier le bon fonctionnement des nouveaux processus définis par Solvabilité 2. Ce délai complémentaire doit finalement permettre aux Métiers et à la Direction des systèmes d'information de s'approprier la nouvelle Directive avec plus de sérénité, en intégrant ses nouvelles orientations réglementaires dès maintenant dans le plan projet en cours.

Solvabilité 2 offre une réelle opportunité à l'entreprise de faire évoluer ses outils et méthodes. Elle permet de mieux prendre en compte son environnement, d'améliorer la connaissance de l'entreprise et de faciliter ainsi les prises de décisions stratégiques, à moyen et long terme. *In fine*, elle constitue ainsi un puissant levier pour diffuser la culture du risque à tous les échelons de l'entreprise.

### **À propos d'Eveho Conseil, du cabinet Solucom**

*Eveho Conseil, filiale du cabinet Solucom, est un cabinet de conseil en organisation et management, spécialisé sur le secteur de l'assurance.*

*Sa mission est d'accompagner les acteurs de ce secteur dans le cadrage et la mise en œuvre de leurs projets de transformation. Les équipes pluridisciplinaires d'Eveho combinent expertises métiers et compétences en organisation, management et système d'information.*

*Eveho intervient aussi bien auprès de compagnies d'assurances, de bancassureurs, que de groupes mutualistes et de protection sociale sur l'ensemble de leurs métiers : assurance, dommage, santé, vie, retraite, prévoyance.*

### **À propos de Solucom**

*Solucom est un cabinet de conseil en management et système d'information.*

*Les clients de Solucom sont dans le top 200 des grandes entreprises et administrations. Pour eux, Solucom est capable de mobiliser et de conjuguer les compétences de plus de 1 000 collaborateurs.*

*Sa mission ? Porter l'innovation au cœur des métiers, cibler et piloter les transformations créatrices de valeur, faire du système d'information un véritable actif au service de la stratégie de l'entreprise.*

*Solucom est coté sur NYSE Euronext et a obtenu la qualification entreprise innovante décernée par OSEO Innovation.*

*Pour en savoir plus, venez découvrir [SolucomINSIGHT](#), le magazine en ligne de Solucom.*

#### **KaBeCom**

Katia BROZEK  
Attachée de presse  
Tél. : + 33 (0) 1 44 92 02 26  
[katia.brozek@kabecom.com](mailto:katia.brozek@kabecom.com)

#### **Solucom**

Sarah LAMIGEON  
Communication  
Tél : + 33 (0) 1 49 03 25 00  
[presse@solucom.fr](mailto:presse@solucom.fr)